



HAL
open science

Les territoires de l'opposition au Nigeria

Guillaume Thiery

► **To cite this version:**

Guillaume Thiery. Les territoires de l'opposition au Nigeria. [Rapport de recherche] IFRA-Nigeria Working Papers Series 6, IFRA-Nigeria. 2010, pp.1-32. hal-03750192

HAL Id: hal-03750192

<https://hal.science/hal-03750192>

Submitted on 11 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Les territoires de l'opposition au Nigéria

Guillaume THIERY

IFRA-Nigeria e-Papers, n° 06

31/04/2010

http://www.ifra-nigeria.org/IMG/pdf/Thiery_2010.pdf



Les territoires de l'opposition au Nigeria

Guillaume THIERY

Université Paris 1, Panthéon Sorbonne¹

Abstract

S'il n'y a pas d'élections pluralistes sans parti politique, il n'y a pas de démocratie sans parti(s) d'opposition capable(s) de représenter une alternative au parti au pouvoir et surtout en mesure de remplacer celui-ci à travers des élections. Nous analysons ici l'opposition nigériane à travers la notion de « territoires » qui nous paraît être appropriée pour cerner ses spécificités. Ce faisant, nous évitons d'opter pour une analyse exclusivement constitutionnelle ou juridique, d'autant moins pertinente dans un pays où la suprématie du droit sur le politique n'est pas une réalité, et nous avons recours à une démarche interdisciplinaire plus à même de cerner la notion d'opposition. L'analyse de parti(s) politique(s) (d'opposition ou non) et encore plus lorsqu'il s'agit d'un système de partis, ne peut faire l'économie de la question de leur environnement institutionnel et constitutionnel, ainsi que de leur histoire. Nous montrons que le présent régime présidentiel nigérian ne permettant que très peu l'expression institutionnelle de l'opposition, cette expression est à chercher dans l'opposition extraparlamentaire. Nous concluons que si la possibilité pour un parti politique de l'opposition d'accéder au pouvoir à l'échelle fédérale semble encore aujourd'hui assez mince au Nigeria, la continuité de « familles » politiques (de l'AG à l'AC ou du NEPU au PRP) à travers les périodes de régimes militaires et civils, sans jamais accéder au pouvoir central, démontre si besoin était l'enracinement du multipartisme nigérian. Enfin, la possibilité d'appliquer au moins pour partie sa politique à l'échelle locale, mais aussi d'accéder à une partie des ressources de l'Etat en contrôlant certains Etats fédérés, permet l'existence et le maintien d'une opposition.

¹ École Doctorale de Science politique, thèse sous la direction de Johanna Siméant. Centre Européen de Sociologie et de Science Politique (CESSP) de la Sorbonne. Boursier IFRA Nigeria (Octobre 2007 – Septembre 2009).

« *Our great party, the Peoples Democratic Party, will rule Nigeria for the next 60 years* »²

C'est sur ces mots qu'en mars 2008, Prince Vincent Ogbulafor prit ses fonctions de nouveau *chairman* du « plus grand » parti politique d'Afrique (comme le PDP aime à s'appeler) et qui dirige le pays depuis son retour à un régime civil le 29 mai 1999. Alors que la République Fédérale du Nigeria a récemment fêté dix années ininterrompues de régime civil, un record pour ce géant africain³, la question de l'ancrage du pays dans un régime démocratique, libéralisé et stable, reste toujours ouverte. Si l'élection présidentielle d'avril 2007 pouvait être considérée comme un épisode symbolique fort dans l'histoire postcoloniale du pays (c'était la première fois qu'un civil passait la main à un autre civil à la tête de l'Etat), le Nigeria n'a pas encore connu d'alternance politique, au sens de remplacement du parti au pouvoir par un parti d'opposition. La déclaration du *chairman* du PDP n'a pas manqué d'être reprise par les partis d'opposition pour dénoncer les « vellétés » du parti au pouvoir d'instaurer un régime de parti unique. Si une telle configuration est pour le moins exclue dans un pays comme le Nigeria, l'extension à la fois du nombre d'états contrôlés par le PDP et du nombre de sièges obtenus dans les deux Chambres représentatives aux deux dernières élections de 2003 et 2007 (gouverneurs et législatives) conduit à s'interroger sur la possibilité pour l'opposition d'accéder au pouvoir.

S'il n'y a pas d'élections pluralistes sans parti politique⁴, il n'y a pas de démocratie sans parti(s) d'opposition capable(s) de représenter une alternative au parti au pouvoir et surtout en mesure de remplacer celui-ci à travers des élections. La question de l'opposition politique, la prise en compte de sa liberté d'action et de parole ainsi que la possibilité réelle d'accéder au pouvoir, sont en effet centrales dans l'évaluation démocratique d'un système politique donné. Elle « constitue l'oxygène de toute démocratie pluraliste »⁵. Étonnamment, l'étude de l'opposition ou des partis d'opposition dans la littérature scientifique dite mainstream semble être le parent pauvre de l'objet canonique de la science

² « Notre grand parti, le Parti Démocratique du Peuple, dirigera le Nigeria pendant les soixante prochaines années », repris par tous les quotidiens du pays.

³ La Première République dura formellement de 1963 à 66, mais on lui ajoute généralement les trois premières années d'indépendance du pays et on la considère donc comme allant de 1960 à 1966. La Seconde République, elle, ne dure que quatre ans (1979-1983) et la Troisième seulement quelques mois entre 1992 et 1993.

⁴ R. Otayek, « Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifiquement pertinent ? », *Politique Africaine* n°69, mars 1998, p.3-11.

⁵ P. Jan, « Les oppositions », *Pouvoirs*, n°108, 2004/1, p.23.

politique à l'exception notable des études impulsées par R. Dahl⁶. C'est peut-être dans le cadre du droit constitutionnel que la question de l'opposition a bénéficié de la plus large attention. Mais une approche strictement juridique d'un objet qui est le plus souvent dépourvu de cadre juridique ne nous semble pas permettre d'approcher pleinement ce que la notion d'opposition politique regroupe en son sein. Quant à la littérature africaniste récente, les partis politiques étant déjà un « objet délaissé »⁷, l'étude des partis d'opposition est restée dans l'ombre jusqu'à ce jour⁸. Bien souvent, dans la lignée des travaux de transitologie des années 1990, une large part des études (principalement anglo-saxonnes) qui prennent en compte les partis d'opposition sur le continent les intègre (ou dans le meilleur des cas les prennent comme variables analytiques⁹) dans des analyses comparatives plus larges sur l'institutionnalisation des partis¹⁰, les systèmes de partis¹¹, les élections¹² ou les régimes politiques¹³. Sans mésestimer la qualité de ces études et l'apport qu'elles ont pu avoir, la majeure partie d'entre elles concluent (un peu

⁶ R. Dahl, ed., *Political Oppositions in Western Democracies*, Yale University Press, New Haven, 1966 ; ainsi que R. Dahl, *Polyarchy : Participation and Oppositions*, Yale University Press, New Haven, 1971 ; et R. Dahl, *Regimes and Oppositions*, Yale University Press, New Haven, 1975.

⁷ Voir le dossier dirigé par M. Gazibo, « Partis politiques d'Afrique, retours sur un objet délaissé », *Politique Africaine*, n° 104, décembre 2006, p.5-102.

⁸ À l'exception notable de l'ouvrage : A.O. Olukoshi, *The politics of Opposition in Contemporary Africa*, Elanders Gotab, Stockholm, 1998.

⁹ J.C. Franklin, « Political party opposition to noncompetitive regimes : A cross-national analysis », *Political Research Quarterly*, Vol.55, n°3, Sept. 2002, p. 521-546 ; S.I. Lindberg, « Opposition parties and Democratization in Sub-saharan Africa », *Journal of Contemporary African Studies*, n°24, 1, janvier 2006, p. 123-138.

¹⁰ V. Randall et L. Svasand, « Party institutionalization in new democracies », *Party Politics*, vol.8, n°1, 2003, pp. 5-29 ; V. Randall et L. Svasand, « Introduction : the contribution of parties to democracy and democratic consolidation », *Democratization*, vol.9, n°3, 2002, p.1-10.

¹¹ M. Kuenzi et G. Lambright, « Party system and democratic consolidation in Africa's electoral regimes », *Party Politics*, vol.11, n°4, 2005, p. 423-446.

¹² D. Nohlen, M. Krennerich et B. Thibaud (eds), *Elections in Africa. A Data Handbook*, Oxford, Oxford University Press, 1999 ; S. I. Lindberg, « Consequences of electoral systems in Africa : a preliminary inquiry », *Electoral Studies*, n°24, 2005, p.41-64.

¹³ M. Bratton et N. Van de Walle, *Democratic Experiments in Africa. Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

vite ?¹⁴) à une faiblesse organisationnelle de ces partis ainsi qu'à leur division et stigmatisent leurs relents néopatrimoniaux et clientélistes. De plus, les approches comparatistes sur un nombre important de pays ne permettent pas de saisir « la diversité des solutions nationales quant à la place de l'opposition »¹⁵.

Nous analyserons ici l'opposition nigériane à travers la notion de « territoires » qui nous paraît être appropriée pour cerner ses spécificités. Traiter des « territoires » de l'opposition, au Nigeria comme ailleurs, sous-entend plusieurs acceptions du terme. La première est, bien entendu, géographique : quelles terres, terroirs, régions sont les fiefs de l'opposition politique ? Notion pour le moins importante ici, étant donné que le Nigeria est un Etat fédéral, permettant ainsi à l'opposition d'accéder et de se maintenir au pouvoir localement. Il sera d'ailleurs nécessaire au préalable de faire un retour sur les précédents régimes, civils comme militaires, que le Nigeria a connus et qui ont contribué à forger l'espace partisan national. Mais le terme « territoires » peut également comprendre certaines questions ou positionnements politiques supposés être le monopole de l'opposition. En effet, étant donné que l'opposition est aussi synonyme de parole et surtout de « contre-parole », une « mise en accusation du gouvernement »¹⁶, il est nécessaire de se pencher sur les questions qui font débats et qui l'« opposent » au gouvernement central. Enfin, nous entendrons par « territoires », les moyens que cette opposition, ou plutôt ces oppositions ont à leur disposition pour se faire entendre, contester et ainsi « s'opposer » au gouvernement central.

ÉVOLUTIONS CONSTITUTIONNELLES, FEDERALISMES NIGERIANS ET LEURS EFFETS SUR L'ESPACE PARTISAN.

Nous avons déjà précisé notre refus d'opter pour analyse exclusivement constitutionnelle ou juridique, d'autant plus dans un pays où la suprématie du droit sur le politique n'est pas une réalité. Nous souhaitons plutôt prendre une posture

¹⁴ Richard Joseph décrivait à la fin des années 1980 l'un des partis nigériens (dont la filiation se retrouve encore aujourd'hui) de la sorte : « When the Unity People of Nigeria was formally launched in september 1978, it represented one of the most concerted attempts to combine leadership, organizational cohesion, research and planning, and the progressive ideological commitment in post-colonial Africa. », in R. Joseph, *Democracy and Prebendal Politics in Nigeria: The Rise and Fall of the Nigerian Second Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 116-117.

¹⁵ C.-M. Pimentel, « L'opposition, ou le procès symbolique du pouvoir », *Pouvoirs*, 2004/1, n°108, p.45-61.

¹⁶ Ibid.

interdisciplinaire plus à même de cerner la notion d'opposition. L'analyse de parti(s) politique(s) (d'opposition ou non) et encore plus lorsqu'il s'agit d'un système de partis, ne peut faire l'économie de la question de leur environnement institutionnel et constitutionnel, ainsi que de leur histoire.

Pour paraphraser l'expression du politiste nigérian Peter P. Ekeh, la construction constitutionnelle est devenue un art au Nigeria¹⁷. Le pays a en effet connu pas moins de dix constitutions différentes (dont la moitié dans la période pré-indépendance) et de nombreuses Conférences Constitutionnelles et Assemblées Constituentes, systématiquement placées sous l'égide de la Grande Bretagne d'abord puis des régimes militaires successifs. Une seule Constitution, celle de 1963, fut ratifiée sans l'aval du pouvoir colonial ou militaire.¹⁸

Établissement d'un système fédéral, Première République et ethno-régionalisation de l'espace politique.

La période fondatrice du système partisan nigérian trouve ses origines lors des dernières années de régime colonial et au moment de la Première République. Durant les dernières années de domination britannique (1947-1960) le Nigeria connaît pas moins de trois constitutions différentes¹⁹ qui vont peu à peu délimiter le cadre de la politique partisane de la Première République. C'est donc durant les premières années de cette période (1947-1950), au sein des groupes ethniques dominants de chacune des trois régions qui composent alors le Nigeria (Haoussa-Fulani au Nord, Ibo dans le Sud-est et Yoruba dans le Sud-ouest) que naissent les

¹⁷ « Constitution-making has become an art in Nigeria » Voir Peter P. Ekeh, « Nigeria's emergent political culture », introduction in P. Ekeh, P. Dele-Cole, G. Olusanya (dir.), *Nigeria Since Independence. The first 25 years. Volume V: Politics and Constitutions*, Heinemann Educational Books, Ibadan, 1989, p.7.

¹⁸ D. Bach, « Nigeria : paradoxes de l'abondance et démocratisation en trompe-l'œil », *Afrique Contemporaine*, 2006/3, 219, p. 119-135.

¹⁹ La Constitution Richards, qui entre en vigueur en 1947, est le premier pas vers un système fédéral, créant des assemblées dans les trois régions déjà existantes (Sud-ouest, Sud-est et Nord, sur la base des trois protectorats amalgamés en 1907 pour les deux Sud et en 1914 pour les Sud et le Nord définissant les frontières modernes du pays). Le Nord est pour la première fois intégré à la législature centrale à Lagos. La Constitution Macpherson de 1951 n'apporte que peu de changements à la précédente à l'exception notable de la première élection générale du pays. C'est la Constitution dite Lyttleton qui acte définitivement, en 1954, le principe d'un Etat fédéral de trois régions. Lagos devient un Territoire Fédéral administré par le gouvernement central. Cette dernière constitution basée sur les Conférences Constitutionnelles de Londres et Lagos, va également donner une grande autonomie aux régions, ce qui sera regardé comme l'une des causes principales des dysfonctionnements de la Première République.

trois principaux partis nigériens qui vont dominer l'espace politique national. Le *Northern Peoples Congress* (NPC) dirigé par Sir Ahmadu Bello au Nord ; Le *National Council of Nigerians and Camerounesees* (NCNC, qui deviendra plus tard le *National Council of Nigerians Citizens*) du Dr Nnamdi Azikiwe au Sud-est ; et l'*Action Group* (AG) de Chief Obafemi Awolowo au Sud-ouest. C'est dans ce contexte de lutte politique, autant pour l'Indépendance que pour l'établissement d'un régime politique servant au mieux leurs intérêts régionalistes, que se sont formés ces premiers partis politiques qui ont pu prétendre au pouvoir²⁰. Le caractère régionaliste du système fédéral nigérien à l'Indépendance (effectif depuis la Constitution Lyttleton de 1954, et donnant à chaque région sa propre Constitution, ses propres services publics, systèmes judiciaires etc.) est dû à un aspect capital de la vie politique nigérienne qui a traversé tous les régimes civils depuis : la peur de la domination d'un groupe ethnique sur les autres. En intégrant la législature centrale, les élites nordistes craignaient que l'avance du Sud en termes d'éducation « à l'européenne » lui donne un avantage décisif dans le contrôle d'un système politique calqué sur un modèle européen²¹. De leur côté, les élites du Sud redoutaient que la taille du Nord (représentant alors 79% du territoire et officiellement 55% de la population)²² ne lui donne un avantage majeur pour le contrôle de la législature fédérale²³. Les élites nordistes sont d'ailleurs parvenues à obtenir que 52% des sièges à l'Assemblée nationale soit alloués à la région Nord. Ce régionalisme « extrême »²⁴ s'est traduit dès la Première République par des

²⁰ D'autres partis ont existé auparavant comme le *Nigeria National Democratic Party* de Macaulay fondé dans les années 1920 ou le *Lagos Youth Movement* fondé en 1934. Ces partis étaient limités à la contestation d'élections aux assemblées de Lagos et Calabar créées par la Constitution Clifford de 1922 qui instaura pour la première fois des élus issus de la population nigérienne. Pour des études complètes sur la formation et l'organisation des partis nigériens voir R.L. Sklar, *Nigerian Political Parties. Power in an Emergent African Nation*, Princeton University Press, Princeton, 1963; ou encore B.J. Dudley, *Parties and Politics in Northern Nigeria*, Frank Cass, Londres, 1968.

²¹ Ces craintes n'étaient pas totalement infondées puisqu'à la suite de l'amalgame des colonies et protectorats du Nord et du Sud réalisé afin de centraliser l'administration, celle-ci fut majoritairement gérée au Nord par des Nigériens originaires du Sud.

²² Cité dans D. Bach, « Indigeneity, Ethnicity and Federalism » in L. Diamond, A. Kirk-Greene et O. Oyediran (eds), *Transition without end*, Ibadan, Vantage publishers Ltd, 1997, pp. 370-392.

²³ Pour une analyse de la période pré-Indépendance dans une perspective historique, voir entre autres T. Falola et M. W. Heaton, *A History of Nigeria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

²⁴ J'emprunte cette expression à E.E. Osaghae, *Nigeria since Independence, Crippled Giant*, Londres, C. Hurst & Co., 2002.

discriminations contre des citoyens originaires d'autres régions en termes d'emplois dans les administrations régionales ou d'accès aux biens publics. Si des craintes de domination entre les groupes ethniques majoritaires apparaissent à l'échelle nationale, des craintes similaires se développent à l'échelle des régions au sein des minorités. Ainsi de nombreux « petits » partis politiques, représentant soit ces groupes ethniques minoritaires (dont la principale revendication était la création de nouvelles unités fédérales) soit des intérêts religieux, professionnels ou idéologiques, se sont créés, jouant le rôle d'opposition dans les Assemblées des régions²⁵.

La Constitution d'Indépendance étant fortement inspirée du modèle anglais, le gouvernement fédéral dépendait donc de la majorité (réelle ou construite) à l'Assemblée nationale, et accordait une place constitutionnelle à l'opposition, suivant le fameux modèle du *leader of opposition* de Sa Majesté et son *Shadow Cabinet*. Le NPC (du Nord) arriva en tête aux élections de 1959, mais n'ayant pu obtenir la majorité absolue lui permettant de diriger seul au centre, le NPC s'attendait à trouver en face de lui une coalition des partis du Sud et à remplir le rôle d'opposition. Les dirigeants du NCNC (arrivé deuxième) et de l'AG (troisième) n'ayant pu réussir à se mettre d'accord, c'est finalement une coalition NPC-NCNC qui prit la tête de l'Etat fédéral, laissant à Awolowo la place de *leader of opposition* et à l'AG le rôle constitutionnel de parti d'opposition. Paradoxalement, le Sud-ouest (où se trouve Lagos, capitale coloniale puis capitale fédérale) qui vit la naissance des premiers partis politiques et qui fut le centre des mouvements nationalistes pan-nigériens se retrouva dans la position de région principale de l'opposition aux gouvernements centraux, position qu'elle conserve encore à ce jour. Ainsi Azikiwe devint *Governor general* puis (après l'entrée en vigueur de la Constitution de 1963, faisant du Nigeria une République) Président de la République fédérale. Cette fonction était honorifique puisque le pouvoir exécutif réel résidait dans les mains du Premier Ministre, Sir Abubakar Tafawa Balewa, numéro deux du NPC, Ahmadu Bello, étant donné la place primordiale des trois régions (Nord, Sud-ouest et Sud-est), ayant préféré le rôle de *Premier*²⁶ de la région Nord. Mais cette situation ne prévalait qu'au centre. En effet, si le NPC et le NCNC avaient formé une coalition à l'échelle fédérale, le NCNC par le

²⁵ Parmi ces « petits » partis, on peut compter notamment : le Niger Delta Congress (NDC), le Mid-West Democratic Front (MDF), le Dynamic Party (DP), le Zamfara Commoners' Party, le Kano People's Party, le Northern Elements Progressive Union (NEPU), le United Middle Belt Congress (UMBC) ou encore le Nigerian National Democratic Party (NNDP). À la veille de la première intervention des militaires dans la vie politique nigérienne en janvier 1966, il y avait 79 de ces « petits » partis, voir E.E. Osagae, op.Cit.

²⁶ *Premier* est le titre donné aux chefs de gouvernement de chacune des régions.

biais d'alliances avec des « petits » partis d'opposition du Nord, remplissait pour ainsi dire le rôle d'opposition à l'assemblée de la région Nord et essayait ainsi d'amoindrir la position du NPC et d'obtenir le pouvoir au centre. C'est dans la course à la neutralisation de l'AG, perçu comme anti-nordiste par le NPC, et vu comme un moyen d'augmenter ses chances de prendre le contrôle du centre par le NCNC, que la coalition NPC/NCNC trouva un terrain d'entente circonstanciel. Une crise survenue au sein de l'AG donna l'occasion au gouvernement fédéral d'intervenir dans la région Sud-ouest. Cette crise opposa, lors du congrès de l'AG à Jos en 1962, la faction d'Awolowo qui souhaitait radicaliser son mouvement dans la lignée de Kwame N'Krumah, à celle de Chief Akintola (alors *Premier* de la région Sud-ouest) qui souhaitait se rapprocher du NPC (avec qui il avait noué des relations lors du Gouvernement d'Unité Nationale de 1957, pour éviter une marginalisation des élites politiques Yorubas dans les postes fédéraux, due à leur statut d'opposition). Cette division du parti entraîna une série de violences dans la région du Sud-ouest et donna l'occasion au gouvernement fédéral d'utiliser l'une de ses rares prérogatives sur les régions : l'état d'urgence. Ainsi, le gouvernement AG de la région Sud-ouest fut suspendu et Akintola forma son propre parti, le NNDP, proche du NPC, et fut réinstallé quelques mois plus tard. D'autres crises politiques, de plus grande intensité encore, contribuèrent à accentuer la méfiance entre les régions et amenèrent *in fine* à la chute du régime. Les recensements²⁷ de 1963 et 1964 constituèrent des moments d'affrontements violents entre les différents partis s'accusant mutuellement de fraudes. Mais ce furent les élections générales de 1964-65 qui donnèrent le coup de grâce à la Première République : dans un premier temps, alors que le NPC était arrivé en tête, une première crise constitutionnelle survint lorsque Azikiwe refusa d'appeler Balewa pour la constitution du gouvernement. Le second coup survint à l'occasion du report des élections dans la région Sud-ouest et donna lieu à l'intervention militaire de janvier 66 et la proclamation de l'Indépendance de la république du Biafra qui déclencha la Guerre civile (1966-1970). Les élections dans la région Sud-ouest furent entachées de diverses fraudes et violences aussi bien de la part de l'AG que du NNDP, chacun des partis revendiquant la victoire. La région était en état insurrectionnel au moment du coup d'état, mais « l'alliance » du NNDP et du NPC dissuada Balewa de décréter l'état d'urgence.

C'est donc un régime instable, marqué par de fortes suspicions interpartisanes, pour ne pas dire interethniques, se traduisant par un régionalisme exacerbé qui s'écroule au moment de l'intervention militaire de janvier 1966. Telle est l'analyse faite par les membres de l'Assemblée Constituante réunie en 1976 par le régime

²⁷ Exercice au combien politique au Nigeria étant donné que l'allocation des sièges à l'Assemblée en dépend tout comme, plus tard, l'allocation des revenus aux différents Etats fédérés.

militaire Mohammed/Obasanjo pour discuter du futur régime de la Seconde République.

Seconde République et mise en place d'un régime présidentiel.

La constitution qui établit la Seconde République en 1979 représente un changement radical dans le choix du régime politique du pays et est directement liée aux dysfonctionnements de la Première République, à la Guerre du Biafra, et aux douze années de régimes militaires dont la priorité fut de conserver l'unité territoriale du pays. Le régime parlementaire mis en place par la Première République est jugé trop instable compte tenu de la mosaïque ethnique qu'est le Nigeria. De plus, la hiérarchisation militaire et le boom pétrolier des années 70 ont eu pour conséquence de concentrer les pouvoirs dans les mains du gouvernement (militaire) central. En effet, si pendant la Première République chacune des régions tire ses revenus de ses propres productions, la manne financière que représente le pétrole incita les gouvernements militaires à concentrer ces revenus à l'échelle fédérale pour ensuite les redistribuer vers les états fédérés. Cette concentration des pouvoirs sera symbolisée par le choix d'un régime présidentiel, actée par l'établissement de la Constitution de 1979 à la suite des travaux du *Constitution Drafting Committee* (CDC) qui débutèrent en octobre 1975. Afin de contrecarrer les tensions ethniques et/ou régionales, la CDC avait souhaité un régime hybride basé à la fois sur un système consociatif (à travers la notion de *federal character*, sur laquelle nous reviendrons plus loin) et sur un système présidentiel inspiré du modèle américain. Il faut noter dès à présent que ni le premier ni le second système n'accorde de place à l'opposition. Dans un système consociatif²⁸ (généralement issu de graves divisions ou de guerres mettant en péril l'unité nationale, comme ce fut le cas en Suisse, en Autriche ou aux Pays-Bas) le but étant le consensus, l'opposition est naturellement vouée à disparaître ; quant au régime présidentiel, C.-M. Pimentel (rappelant les travaux de P. Lavaux²⁹) précise que « l'absence d'opposition organique est la condition même d'existence du régime présidentiel »³⁰.

Daniel Bach a montré que le fédéralisme nigérian reposait depuis le début des années 1970 sur quatre piliers fondateurs : « la multiplication, par redécoupages successifs, du nombre des États et collectivités locales ; une redistribution des ressources indépendante de la capacité à générer des revenus internes ; l'adoption

²⁸ Pour une analyse des systèmes « consociatifs », de « consensus » ou de « concordance » selon l'expression que l'on choisit, voir A. Lijphart, *Democracy in Plural Societies : A Comparative Exploration*, New Haven, Yale University Press, 1980.

²⁹ P. Lavaux, *Les Grandes Démocraties Contemporaines*, Paris, PUF, 1998, 2^e éd.

³⁰ C.-M. Pimentel, Op.Cit.

du principe du caractère fédéral afin de garantir une gestion consensuelle du pays ; enfin et surtout, le clivage entre populations indigènes et allogènes³¹ ». Le premier de ces piliers représente un cas assez unique. En effet, la majorité des Etats fédéraux dans le monde se sont constitués en amalgamant de nouvelles unités à celles préexistantes. Si certains ont effectivement opéré des redécoupages, ils n'ont jamais pris l'ampleur du cas nigérian. Il est d'ailleurs important de noter que si la plupart des campagnes électorales ont comporté des promesses de création de nouveaux Etats afin d'attirer le vote de minorités ethniques, seuls les militaires ont été en mesure d'opérer ces créations³². Ainsi de trois régions en 1960, puis quatre en 1963, le Nigeria est passé à douze états en 1967 (l'idée étant de créer de nouveaux états dans la région sud-ouest là où se trouvaient des minorités pour amoindrir leurs soutiens au mouvement biafrais), puis dix-neuf en 1977, vingt-et-un en 1987, trente en 1991 et finalement trente-six depuis 1996. Les *local governments*, plus petite échelle administrative, sont passés eux de 301 unités en 1976 à 727 aujourd'hui. Malgré ces redécoupages, la représentation régionale de l'espace politique n'a pas pour autant été effacé. Cette auto-division interne, sans que la question de viabilité économique des nouvelles unités ne soit posée grâce à la manne pétrolière dont découle une dépendance de tous les Etats³³ envers l'Etat fédéral, a amené D. Bach à qualifier le système nigérian de fédéralisme scissipare³⁴.

Le caractère fédéral (*federal character*) introduit dans la Constitution de 1979, et qui fut conservé tel quel dans les deux constitutions suivantes (dont celle qui régit la présente Quatrième République), est l'un des changements majeurs apporté au système politique nigérian. Afin de contribuer à l'unité nationale et d'éviter la domination politique, administrative ou plus tard militaire d'un groupe sur un autre, elle impose un système de quotas afin que chaque institution, du cabinet ministériel aux agences paraétatiques en passant par les partis politiques, soit représentatives de l'ensemble des Etats qui composent la fédération. L'effet escompté (notamment une création des partis politiques sur une base nationale et non plus régionale ou ethnique) ne fut pas à la hauteur des espoirs des membres du CDC. En effet, si cinq partis ont dominé l'espace partisan au lieu des trois de la Première République, ils pouvaient être vus comme émanant directement des

³¹ D. Bach, Art. Op.Cit.

³² À l'exception de la création d'une quatrième région, Mid-west extirpée de la région Sud-ouest en 1963 par le gouvernement central NPC-NCNC dont le but était une fois encore d'affaiblir l'influence de l'AG.

³⁴ D. Bach, « Les effets pervers du fédéralisme nigérian », *Politique Africaine*, n°32, Karthala 1988, pp. 22-30.

partis ethno-régionalistes des années 60. Richard Joseph montre ainsi comment les trois principaux partis de la Première République ressurgissent presque à l'identique dès l'enregistrement des nouvelles associations politiques³⁵. Le NPC (Nord) devient le *National Party of Nigeria* (NPN) et reste le premier parti du pays en remportant l'élection présidentielle de 1979 en la personne de Shehu Shagari ; le NCNC se transforme en *Nigeria People's Party* (NPP) ; et enfin l'AG en *Unity Party of Nigeria* (UPN). Si les partis, leurs rapports de force électoraux et leurs bases géographiques restent sensiblement les mêmes, le changement de régime modifie profondément la position de l'opposition. En effet, le système fédéral de la Première République qui donnait une grande autonomie aux régions par rapport au gouvernement fédéral permettait au parti d'opposition (à l'échelle fédérale) de mettre en place sa propre politique dans sa région. Mais la concentration des pouvoirs comme des ressources par le gouvernement fédéral laisse les Etats et leurs gouverneurs dans une situation de dépendance, voire de marginalisation pour ceux qui sont tenus par l'opposition. Ce qui eut pour conséquence, la création d'alliance notamment entre les gouverneurs des partis d'opposition et ce, en partie, sur des lignes idéologiques. Il n'est pas anodin que ce soit à cette période de la vie politique nigériane qu'apparaisse dans les discours politiques une dichotomie entre « conservateurs » et « progressistes » (notions sur lesquelles nous reviendrons plus loin).

Si les tensions interpartisanes sur des bases ethniques semblent amoindries par rapport à l'expérience de la Première République, notamment grâce à la multiplication des états fédérés, les discriminations entre « indigènes » et non-indigènes elles ont persisté. La cause la plus souvent citée pour expliquer la chute de la Seconde République est celle de l'explosion de la corruption à tous les échelons de l'Etat et explique l'accueil positif de la population au coup d'Etat du Général Buhari de décembre 1983.

LA NOUVELLE GEOPOLITIQUE DE LA QUATRIEME REPUBLIQUE ?

Entre la Seconde et la Quatrième République, quinze années se sont écoulées, trois régimes militaires se sont succédé avec chacun leur programme de transition sans fin³⁶ ; les plans d'ajustement structurel ont été mis en place, et une République (la Troisième) est morte avant même d'avoir vu le jour. Ce dernier épisode va avoir

³⁵ R. Joseph, *Democracy and Prebendal Politics in Nigeria*, Op.Cit.

³⁶ Pour une analyse des programmes de transition des régimes militaires du général Muhammadu Buhari (1983-85) et du Général Ibrahim Badagri Babangida, appelé communément IBB ou « maradona » (1985-1993), voir entre autres L. Diamond, A. Kirk-Greene et O. Oyediran (eds), *Op.Cit.*

une place capitale dans l'opposition au régime brutal³⁷ du Général Sani Abacha et dans les élections de 1998-1999. Alors que les élections locales, législatives et de gouverneurs avaient déjà eu lieu, l'élection présidentielle du 12 juin 1993 fut décrite comme la plus libre et équitable de l'histoire du pays. Cependant, alors que les premiers résultats arrivaient et donnaient une large avance (y compris dans des états du Nord) à l'homme d'affaire Yoruba M.K.O. Abiola, le Général Babangida³⁸ interdit la publication des résultats et annule finalement l'élection. Cet événement, comme l'imbroglie juridico-politique qui suivit (débouchant, après qu'IBB se soit retiré, sur un gouvernement d'intérim qui ne dura que quelques semaines avant l'arrivée au pouvoir d'Abacha) reste communément appelé *June 12*. Non seulement ce fut une nouvelle occasion pour les militaires de rester au pouvoir (après dix années passées à la tête de l'État), mais l'évènement fut surtout interprété par les élites politiques du Sud (et notamment Yoruba) comme une tactique de la part du Nord pour empêcher un homme politique Yoruba d'accéder à la Présidence, renforçant une fois encore les tensions et clivages interethniques. Dès lors, et ce jusqu'aux dernières heures du régime Abacha, le Sud-ouest et en particulier les Yorubas furent à la pointe de l'opposition au régime et réclamèrent qu'Abiola prenne sa place légitime de Président³⁹. Il faut également noter que parmi les revendications, de fortes demandes allaient dans le sens de l'organisation d'une conférence nationale, sur le modèle de celles qui eurent lieu dans certains pays francophones de la sous-région, afin de résoudre une fois pour toute la question nationale et celle du régime le mieux adapté.

³⁷ Les années Abacha ont littéralement mis le pays au ban des nations, avec une politique de terreur, d'emprisonnement quasi-systématique des opposants au régime voire de leur assassinat pur et simple, de limitation des libertés individuelles, de fermeture de journaux, ect. L'apogée de cette période de tensions qui fit réagir la communauté internationale fut atteint lorsque le régime décida de pendre l'intellectuel et activiste du Delta, Ken Saro-Wiwa avec treize membres de son organisation le *Movement for the Survival of the Ogoni People* (MOSOP). Pour une analyse des années Abacha, voir entre autres K. Amuwo, D. Bach et Y. Lebeau, *Nigeria during the Abacha Years (1993-1998)*, Ibadan, IFRA/African BookBuilders Ltd, 1998.

³⁸ Le Général Ibrahim B. Babangida est alors à la tête du pays depuis 1985. Le Général Muhammadu Buhari avait renversé la Deuxième République en 1983 à la suite d'une crise constitutionnelle survenue après l'élection présidentielle de 1983, mais fut à son tour renversé dans un « coup de palais » par IBB.

³⁹ Pour autant, il serait tout à fait réducteur d'affirmer que seul le Sud-ouest ou que seuls les Yorubas s'opposèrent au régime.

Ainsi, la mort « providentielle » du Général Abacha, qui s'apprêtait à se succéder à lui-même pour devenir un Président civil⁴⁰, et la mort en prison quelques jours plus tard de M.K.O Abiola soldait une fois pour toutes le sort de la Troisième République, mais *June 12* resta très présent pendant la rapide transition (juillet 1998- mai 1999) menée par le Général Abdulsalami Abubakar.

Élections de 1999 : entre nouvelles et éternelles oppositions

La photo de l'inauguration officielle de la Quatrième République, le 29 mai 1999, pouvait avoir quelque chose d'ironique en mettant en scène les deux seuls militaires à avoir mené à bien une transition vers un régime civil. En effet, le général Abubakar rendait le pouvoir à Olusegun Obasanjo, récent vainqueur de l'élection présidentielle du 27 février 1999 sous la bannière du nouveau parti dominant, le PDP, qui revenait au pouvoir par les urnes après l'avoir rendu aux civils en tant que militaire vingt ans plus tôt.

À la suite des élections locales de décembre 1998 (*local governments*), seuls trois partis politiques furent dûment enregistrés et autorisés à disputer les trois élections suivantes : celles aux postes de gouverneur (décembre 1998), les législatives (Assemblée Nationale et Sénat, janvier 1999) et la présidentielle (février 1999).⁴¹

⁴⁰ Le Général Sani Abacha est mort en juin 1998. L'élection présidentielle de son programme de transition devait se tenir en août de la même année et il venait d'être « choisi » comme candidat unique et « consensuel » par les cinq partis politiques alors autorisés.

⁴¹ La nouvelle commission électorale (Independent National Electoral Commission, INEC) avait enregistré neuf associations politiques avant les élections locales de décembre 2008. Le résultat de ces élections devait décider lesquelles de ces associations allaient être finalement enregistrées comme parti politique. La règle prévoyait qu'il fallait avoir remporté au moins 5% des suffrages dans un minimum de douze Etats (sur 36) de la fédération, reprenant ici le principe du *federal character*.

Tableau 1. Sièges aux deux Chambres nationales et postes de gouverneur obtenus par parti sous la Quatrième République.

Élections	Partis politiques*										Total
	PDP	APP/ ANPP	AD / AC	APGA	NDP	PRP	PPA	LP	A	AA	
Assemblée Nationale											
1999	218	74	68	-	-	-	-	-	-	-	360
2003	255	77	23	2	2	1	-	-	-	-	360
2007	265	64	25	1	-	-	2	1	-	3	360
Sénat											
1999	65	24	20	-	-	-	-	-	-	-	109
2003	76	27	6	-	-	-	-	-	-	-	109
2007	88	13	5	-	-	1	1	-	1	-	109
Gouverneurs											
1999	21+ FCT	9	6	-	-	-	-	-	-	-	36+ FCT
2003	28+ FCT	7	1	-	-	-	-	-	-	-	36+ FCT
2007	28+ FCT	5	1	-	-	-	2	-	-	-	36+ FCT
2009**	28+ FCT	3	2	-	-	-	2	1	-	-	36+ FCT

NB : Le tableau a été réalisé pour les élections de 1999 et 2003 à partir de recoupage d'articles de presse (*Newswatch, Tell, News, Guardian, Nigerian Tribune* et *This day*). Pour l'élection de 2007, à partir des sites internet de l'Independent National Electoral Commission (INEC) www.inecnigeria.org/ (consulté le 2 avril 2009) et des deux chambres nationales : www.nassnig.org/ (consulté le 31 mars 2009).

*Les partis politiques dans ce tableau ne comprennent que ceux qui ont obtenu au moins un siège dans l'une des deux Chambres Nationales ou un poste de gouverneur d'Etat. Si seulement trois partis ont pris part aux élections correspondantes en 1999, plus d'une vingtaine ont participé à celles de 2003, et plus d'une cinquantaine à celles de 2007.

**L'année 2009 ne correspond pas à une année électorale, mais nous avons souhaité prendre en compte ici les effets de décisions de justice pour les Etats de Edo et Ondo qui ont renversé le résultat officiel de ces deux élections, ainsi que la défection des gouverneurs de Kebbi et Zamfara élus sur la plateforme ANPP et qui firent défection en faveur du PDP.

Liste des sigles :

FCT	<i>Federal Capital Territory (Abuja).</i>
PDP	<i>Peoples Democratic Party.</i>
APP/ANPP	<i>All People's Party</i> devenu <i>All Nigeria People's Party</i> avant l'élection de 2003.
AD/AC	<i>Alliance for Democracy</i> dont la majorité des membres ont formé l' <i>Action Congress</i>
APGA	<i>All Progressive Grand Alliance</i>
NDP	<i>National Democratic Party</i>
PRP	<i>People's Redemption Party</i>
PPA	<i>People's Progressive Alliance</i>
LP	<i>Labour Party</i>
A	<i>Accord</i>
AA	<i>Action Alliance</i>

Le *People's Democratic Party* (PDP), qui allait devenir le parti dominant du pays, fut issu du groupe connu sous le nom de G34. Ce groupe, composé de trente-quatre personnalités politiques de tous bords et de toutes les régions du pays et emmené par Alex Ekwueme (Vice Président de Shehu Shagari sous la Seconde République), tenta de dissuader le Général Abacha de se succéder à lui-même. Le PDP fut rejoint au lendemain des élections locales par la majorité des organisations politiques qui n'avaient pas rempli les critères de l'INEC pour leur inscription. Le PDP fut sans aucun doute le parti qui bénéficiait de la base la plus nationale. Mais le parti a aussi grandement bénéficié du soutien d'anciens militaires au premier rang desquels se trouve le Général Babangida, dont l'influence politique et financière fut déterminante dans la victoire du PDP.

Le *All People's Party* rassemblait de nombreuses personnalités politiques présentes dans les partis politiques de l'ère Abacha. D'obédience conservatrice, l'APP fut surtout présent dans la Middle-Belt, au Nord-ouest et Nord-est.

Enfin, l'*Alliance for Democracy* (AD) fut sans aucun doute le parti le plus régional, basé principalement dans le Sud-ouest sous l'impulsion de l'association socioculturelle Yoruba *Afenifere*⁴². Si certains dirigeants de l'*Afenifere* furent

⁴² Association (officiellement) socioculturelle Yoruba, elle fut dès les années 1960 une sorte « d'arrière-cour » du parti politique ethno-centré Yoruba : l'*Action Group* sous la Première République puis l'*Unity Party of Nigeria* sous la Seconde.

présents dans le G34 et dans les balbutiements du PDP et de l'APP⁴³, la présence d'anciens militaires dans le premier et d'anciens hommes politiques « pro-Abacha » dans le second, ajoutée au consensus (non écrit) issu de *June 12* autour de l'idée que le prochain Président devait être originaire du Sud, voire du Sud-ouest, encouragèrent rapidement les leaders de l'*Afenifere* à fonder leur propre parti.

Les résultats des élections locales donnaient déjà une large avance au PDP et se confirmèrent lors des législatives, lui donnant une majorité absolue dans les deux chambres (voir tab.1), ce qui lui évitait d'avoir à construire des alliances avec un autre parti pour gouverner. Dans un Etat fédéral comme le Nigeria, ce sont les postes de gouverneur des états qui donnent en premier lieu une idée de la répartition spatiale des forces partisans (bien qu'une analyse plus fine serait fournie par l'Assemblée Nationale dont le nombre de sièges par Etat est défini en fonction de la population). En remportant pratiquement les deux tiers des Etats (21 états plus le Territoire de la Capitale Fédérale sur 36) le PDP prouve une fois encore que les élections se remportent au Nigeria avec l'appui des minorités ethniques⁴⁴. Le découpage géopolitique au lendemain de l'élection est assez simple. L'APP, premier parti d'opposition, obtient les Etats de l'extrême Nord-ouest (Sokoto, Kebbi, Zamfara) et extrême Nord-est (Jigawa, Borno, Yobe, Gombe) et deux Etats de la Middle-Belt (Kwara et Koggi). L'AD rafle quant à lui l'ensemble des Etats Yoruba du Sud-ouest (Lagos, Ogun, Ondo, Oyo, Osun et Ekiti), retrouvant ainsi son éternelle place d'opposition politique du pays (Première et Seconde République, mais aussi pendant les périodes de régimes militaires, notamment du fait de la position de Lagos comme ancienne capitale fédérale et siège de nombreuses organisations pro-démocratiques).

À la veille de l'élection présidentielle, la victoire du PDP se faisant de plus en plus inéluctable, les deux partis lancèrent une alliance pour tenter de s'opposer à Obasanjo. Cette alliance de circonstance fut un échec probant. En effet, du côté de l'APP, elle fut imposée par une partie de l'organisation contre l'avis d'importantes personnalités du parti, notamment originaires de la Middle-Belt, qui finirent par appeler leurs supporters à voter PDP. Du côté de l'AD (à qui avait été laissé le soin de choisir le candidat de l'alliance en vertu de *June 12* et ce malgré leur troisième place aux élections), les « primaires » tenues par les gouverneurs élus et par dix-sept membres de l'*Afenifere* ont considérablement divisé le parti. Chief

⁴³ C'est d'ailleurs Bola Ige (*deputy leader* de l'organisation) qui écrivit, ayant participé au nom de l'*Afenifere* aux prémices des trois partis, la constitution du PDP, de l'ANPP et de l'AD.

⁴⁴ Voir R. Sklar, « The ethnic trap : notes on the nigerian campaign and Elections, 1978-79 », *A Journal of Opinion*, vol. 11, n°1/2, 1981, pp.17-23.

Olu Falae, qui porte le fardeau d'avoir été le ministre de l'économie qui mit en place les programmes d'ajustement structurel, fut choisit à la place de Bola Ige, pourtant plus populaire au sein du parti et dans la région. Enfin, l'impossibilité légale de présenter un candidat commun aux deux partis obligea Olu Falae à être présenté sous l'étiquette APP, ce qui signifie que les bulletins en faveur de l'AD ont été comptabilisés comme nuls. Face à la machine électorale mise sur pied par le PDP, dont le financement dépassait de très loin les moyens de l'APP/AD, la victoire d'Olusegun Obasanjo sembla logique. Mais les problèmes qui ont résulté de l'alliance APP/AD ont aussi bien affaibli chacun des deux partis qu'hypothéqué la possibilité de travailler ensemble dans l'opposition, notamment dans les deux chambres.

Élections de 2003 : la diminution des territoires de l'opposition entre désintégration de l'AD, repositionnement de l'ANPP et la multiplication du nombre de partis

L'évolution électorale de la Quatrième République a été particulièrement défavorable aux partis d'opposition. Les élections de 2003 l'ont particulièrement été pour l'AD et la région Sud-ouest, région d'origine du Président Obasanjo. En effet, bien que non actée, l'idée qui avait été lancée lors de la conférence constitutionnelle de 1995-1996, selon laquelle la présidence de la République doit tourner tous les huit ans (deux mandats) parmi les 6 zones géopolitiques du pays est restée prégnante dans le champ partisan. Et c'est bien selon ce principe (qui voudrait que la prochaine accession d'un Yoruba à la Présidence devrait attendre 40 ans) que l'*Afenifere*, et donc l'AD, accepta de soutenir la candidature d'Obasanjo pour un second mandat. L'association posa quatre conditions recoupant les revendications habituelles des partis Yoruba (et sur lesquelles nous reviendrons plus loin): l'organisation d'une conférence nationale, la tenue d'un recensement crédible, la décentralisation des pouvoirs vers les Etats et la mise en place d'un système équitable d'allocation des revenus de la fédération⁴⁵. L'AD se retrouve ainsi, malgré des protestations internes, dans une position compliquée à justifier auprès de ses électeurs, appelant à voter PDP pour la présidence et AD pour les autres postes. La sanction électorale (couplée à de nombreuses fraudes et/ou intimidations) fut sans appel. À l'exception de l'Etat de Lagos où le gouverneur sortant, Bola Ahmed Tinubu parvint à être réélu, l'AD perdit ses cinq autres postes de gouverneurs qui revinrent tous dans le giron du parti au pouvoir, de même que le tiers de ses députés et sénateurs. Le choc fut très profond et la

⁴⁵ Ces conditions sont décrites dans l'interview de Chief Bisi Akande au magazine *Tell* du 30 juin 2003. Akande fut gouverneur de l'Etat d'Osun de 1999 à 2003 et est aujourd'hui le Chairman national de l'*Action Congress*. Une cinquième condition non donnée dans l'interview subordonnait le soutien d'Obasanjo à la réélection des gouverneurs de l'AD dans le Sud-ouest.

crise sous-jacente, qui avait débuté lors des primaires de l'AD en 1999, acheva la factionnalisation aussi bien du parti que de l'*Afenifere*. Aujourd'hui, si le parti existe toujours formellement, il s'est complètement vidé de ses principaux dirigeants et de l'immense majorité de ses membres. Certains ont rejoint des partis existants (PDP et ANPP), d'autres ont créé des « petits » partis. La plupart de ses membres ont suivi les principaux leaders du parti dans la création d'un nouveau parti en alliance avec des « déçus » du PDP, notamment avec le Vice Président d'Obasanjo, Atiku Abubakar. En effet, en 2005, le Président Obasanjo voulut inclure dans un projet global de réformes constitutionnelles la suppression de la limite des mandats, lui permettant ainsi de briguer un troisième mandat en 2007. Une véritable levée de bouclier eut lieu émanant aussi bien des partis d'opposition que de son propre camp (dont de nombreux législateurs et surtout son propre Vice Président). C'est ainsi qu'est né l'*Action Congress* (AC) à la fin de l'année 2006.

Pour ce qui est de l'APP, devenu ANPP, si le parti est parvenu à maintenir la majeure partie de ses fiefs dans le Nord-est et le Nord-Ouest du pays, les divisions issues de l'alliance avec l'AD pour l'élection présidentielle de 1999 ont amené une partie de ses leaders et leurs supporters dans la Middle-belt à rejoindre le PDP, perdant ainsi les Etats de Kwara et Kogi. Cette restructuration du parti et le choix de Muhammadu Buhari comme candidat à l'élection présidentielle lui confère un statut de parti nordiste et musulman, bien que le parti soit présent dans d'autres régions. En conservant son nombre de députés et de sénateurs, il reste électoralement le second parti du pays et donc le premier parti d'opposition.

Enfin, il est capital de noter qu'entre les deux premières élections de la Quatrième République, plus de vingt partis politiques se sont créés à travers tout le pays. Pour la plupart, ils sont issus de scissions des partis existants et sont bien souvent construits autour d'un seul homme politique. Beaucoup de ces partis ne sont actifs que pendant les périodes électorales et retournent dans l'anonymat ensuite. Trois « petits » partis sont néanmoins parvenus à obtenir un ou deux sièges à l'Assemblée Nationale. Les circonscriptions sénatoriales étant bien plus larges (trois par Etats) les postes de sénateurs leur sont restés inaccessibles. Cependant, la multiplication des partis politiques se poursuit après 2003 pour arriver aujourd'hui à plus de cinquante, ce qui ne fait que diviser d'autant les voix de l'opposition.

Élections de 2007. Recomposition politique dans le Sud-ouest, timide percée à l'Est du PPA et implosion de l'ANPP

Au lendemain de la victoire d'El'Hadji Umaru Musa Yar'Adua (PDP) à l'élection présidentielle d'avril 2007, ce dernier propose aux différents partis d'opposition d'entrer dans un Gouvernement d'Unité Nationale (GUN). L'AC décline l'invitation et conteste la validité de l'élection devant les tribunaux. Dans le cas de l'ANPP, cette proposition a divisé le parti en deux. La première faction, menée par le Général Buhari, candidat à l'élection, refuse de rejoindre le gouvernement et

suit l'AC dans la voie judiciaire. La deuxième faction quant à elle accepte l'invitation et entre au gouvernement. Si cette division interne au parti n'aboutit pas à sa mort ou à son éclatement comme dans le cas de l'AD, elle a diminué considérablement son intelligibilité, laissant pratiquement à l'AC le rôle et le statut de principal parti d'opposition dans les médias.

Les résultats électoraux, contestables et contestés, ont continué d'accroître la domination du PDP sur les institutions politiques du pays (obtenant 265 députés sur 360 et 88 sénateurs sur 109) et ont maintenu l'AC dans la situation de l'AD de 2003, mais ont considérablement réduit la force de l'ANPP. Ce dernier a en effet perdu deux nouveaux Etats en faveur du PDP, dû aux « transhumances politiques »⁴⁶. Au plan législatif, le parti a perdu plus de 10% de ses députés (passant de 77 à 64 députés, voir tab.1) et la moitié de ses sénateurs, indiquant une perte de contrôle importante au niveau des Etats.

Enfin, un nouveau parti, le People's Progressive Alliance (PPA) a réussi à gagner deux postes de gouverneurs dans le Sud-est (Etats d'Imo et d'Abia). Mais il faut tout de suite préciser que ces victoires sont principalement dues aux divisions internes du PDP dans ces Etats, ne parvenant pas à présenter un candidat unique dans l'Etat d'Imo par exemple. De plus les deux gouverneurs se trouvent dans une situation délicate puisque les Assemblées de chacun de ces deux Etats sont majoritairement PDP.

Deux évolutions depuis les élections de 2007 sont importantes à mettre en relief ici. Si ce que nous avons appelé la transhumance politique d'un parti à un autre est un procédé relativement courant (notamment depuis la Seconde République) et généralement en faveur du parti au pouvoir, étant donné les possibilités d'accès à des financements ou rétributions émanant du pouvoir fédéral, de telles « transhumances » sont restées rares au lendemain des élections. Mais en 2008 et 2009, deux gouverneurs élus sur la plateforme de l'ANPP ont rejoint le PDP. C'est ainsi que l'ANPP a perdu les Etats de Kebbi et Zamfara. La crainte de perdre deux autres Etats par ce procédé s'est récemment amplifiée du fait que deux gouverneurs ANPP ont épousé deux filles du Président Yar'Adua. La deuxième évolution s'est faite, elle, au détriment du parti présidentiel. En effet, compte tenu des nombreuses fraudes, irrégularités et intimidations, de nombreux recours en justice (« electoral petitions » sur lesquelles nous reviendrons en détail plus loin) ont été déposées pour contester la validité des résultats. Ainsi à la fin de l'année 2008 et au début 2009, deux gouverneurs PDP des Etats de Ondo et Edo ont vu le résultat de leur élection, non pas simplement invalidé, mais purement et

⁴⁶ Nous parlons de « transhumance politique » pour qualifier les nombreux transferts d'hommes politiques d'un parti vers un autre (l'expression nigériane pour désigner ce phénomène est « *cross carpeting* »).

simplement retourné en faveur de l'opposition, respectivement du *Labour Party* et de l'*Action Congress* (donnant ainsi à l'AC son premier Etat en dehors de la zone Sud-ouest).

Une géographie électorale précise des lieux de l'opposition sous la Quatrième République n'aurait pas nécessairement de sens étant donné que les résultats électoraux ont souvent été peu fiables, mais aussi du fait que la détermination des votes au niveau local semble davantage basée sur un jugement individuel du degré de confiance envers les candidats que sur une affiliation purement partisane. Cependant, le Sud-ouest (et principalement Lagos) semble rester un lieu privilégié de l'opposition. Quant au Nord-ouest et surtout au Nord-est du pays sous la bannière de l'ANPP, il est difficile d'y voir un véritable centre d'opposition (à l'exception peut-être de Kano), la raison est peut-être à trouver dans les idéologies des partis.

IDEOLOGIE DES PARTIS POLITIQUES ET THEMES DE L'OPPOSITION.

Nombre de recherches sur les partis politiques africains concluent à un manque d'idéologie en leur sein, ou au mieux à une difficile différenciation entre les programmes d'un parti à un autre⁴⁷. En ce qui concerne les partis nigériens, s'il est difficile de trouver une véritable idéologie ou même un programme commun au sein du PDP, cela n'est pas nécessairement le cas de tous les partis.

Les partis politiques nigériens ont-ils une idéologie ?

La dichotomie droite/gauche issue de la tradition politique française souffrant déjà dans les études sur les partis occidentaux de nombreuses critiques⁴⁸, nous pouvons postuler qu'une telle classification des partis politiques nigériens est à exclure car trop réductrice. Pour autant on ne peut faire fi des propres termes utilisés dans les discours des acteurs politiques pour se définir eux-mêmes et leurs partis (jusque dans leur nom), ou pour stigmatiser leurs adversaires. Nous l'avons précisé plus haut, les termes de progressistes et de conservateurs sont véritablement apparus dès les prémices de la Deuxième République. Précisons qu'ils sont employés par ceux qui se définissent comme progressistes, mais que les partis nommés conservateurs n'emploient pas de tels qualificatifs. Les deux expressions sont néanmoins devenues communes dans l'espace public (notamment dans la presse

⁴⁷ R. Buijenhuis, « Les partis politiques africains ont-ils des projets de société ? », *Politique africaine*, n°56, Karthala, 1994, pp.119-135.

⁴⁸ Pour un résumé de ces critiques, voire notamment J-L. Seiler, *Les partis politiques*, Armand Colin (deuxième édition), Paris, 2000, pp. 40-59.

écrite). Ces partis à l'origine de cette dichotomie sont d'un côté les partis clairement orientés marxistes/socialistes⁴⁹ et de l'autre des partis moins radicaux, mais qui se considèrent sur l'aile gauche de l'échiquier politique nigérian. Ainsi, deux alliances similaires de partis autoproclamés progressistes virent le jour. L'une pour les élections générales de 1964, nommée *United Progressive Grand Alliance* (UPGA) comprenant l'AG, le NCNC et différent « petits » partis (dont le NEPU), et l'autre pour les élections générales de 1983 nommée *Progressive Party Alliance* (PPA) avec les mêmes acteurs : l'UPN (anciennement AG) le NPP (anciennement NCNC). Cependant, au-delà du nom, il faut souligner que la véritable ligne commune à ces alliances est purement et simplement de faire front pour barrer la route aux partis nordistes (NRC puis NPN). Ainsi cette classification est beaucoup trop simpliste puisqu'elle voudrait schématiquement opposer un Nord conservateur à un Sud progressiste.

Pour ce qui est des partis de la Quatrième République (nous nous préoccuperons ici des trois principaux partis : PDP, APP/ANPP et AD/AC) le manque d'idéologie claire et commune à l'ensemble des acteurs d'un même parti semble être la règle, à l'exception de l'AD/AC. Le PDP, parti au pouvoir, est une telle mosaïque d'hommes politiques de différents horizons et passés partisans qu'il paraît impossible de définir une ligne politique claire au parti. Les divisions au sein même du parti sur différents sujets apparaissent d'ailleurs régulièrement. En ce qui concerne l'APP, devenu ANPP, les observateurs s'accordent à les classer dans la catégorie des conservateurs. Partie d'une mosaïque aussi peu claire que celle du PDP, la scission suite à l'alliance avec l'AD pour l'élection présidentielle de 1999 a très clairement recentré l'organisation sur des positions conservatrices. Cette posture s'est aussi accentuée en choisissant l'ancien Chef d'Etat Muhammadu Buhari (qui jouit d'une assez bonne réputation parmi les élites intellectuelles du Nord), comme candidat à la présidence. L'image de Buhari reste liée à son fameux programme de « redresseur de torts » lors de sa prise de pouvoir en 1983, dans un pays où la suspicion à l'égard de l'élite politique est très prégnante. D'autre part, c'est notamment sous l'impulsion de plusieurs gouverneurs ANPP, que les états du Nord ont commencé à adopter la Shari'a comme loi coutumière (probablement plus pour des raisons politiques que religieuses), et le candidat Buhari a très clairement appelé à un vote musulman lors de l'élection de 2003. L'AD devenu AC est sans aucun doute le parti dont l'idéologie est la plus définie. Comme nous l'avons précisé plus haut, il est directement issu de la tradition politique d'Awolowo. Il serait bien trop long d'entrer dans les détails de l'idéologie du chef incontesté de la tradition politique Yoruba et une littérature assez large l'a déjà explicité. En effet, tout programme

⁴⁹ On pense ici au *Northern Elements Progressive Union* d'Aminu Kano qui remplissait le rôle d'opposition dans la région Nord durant la Première République transformé en *People's Redemption Party* lors de la Seconde République.

national ou à l'échelle des Etats fédérés reprend les piliers de la pensée et des programmes d'Awolowo : éducation gratuite, santé gratuite, aides au développement agricole et industriel.

Les thèmes de l'opposition

Si le manque d'idéologie semble être une réalité dans l'immense majorité des partis politiques nigériens, il est intéressant de se pencher sur les thèmes et les sujets dont l'opposition s'empare pour critiquer le gouvernement. Les critiques les plus courantes (et les plus faciles aussi) ont porté sur une inactivité ou une inefficacité des différents gouvernements fédéraux à résoudre les problèmes identifiés comme urgents par ces mêmes gouvernements comme les problèmes systémiques de l'électricité, de l'accès à l'eau, de la pauvreté ou de l'inflation. Lorsque l'opposition s'en est prise à des mesures mises en place, c'est l'utilisation politique de ces mesures par le gouvernement qui fut critiqué. Ainsi, l'une des initiatives phares des deux mandats du Président Obasanjo fut la lutte contre la corruption endémique du pays par la création de deux agences vouées à combattre le problème : l'ICPC et l'EFCC (*Independent Corrupt and Other Related Offences Commission* et *Economic and Financial Crime Commission*). L'opposition a rapidement dénoncé une utilisation de ces deux commissions contre les seuls ennemis politiques du Président.⁵⁰

Mais une grande part des contestations de l'opposition sous la Quatrième République s'est portée non pas sur l'action ou l'inaction des différents gouvernements, mais bien plus sur la question du système politique, la question démocratique et celle du système électoral. En effet, il faut rappeler que la période de transition, entre la mort du Général Abacha et l'arrivée d'Obasanjo comme premier Président de la Quatrième République, fut particulièrement courte (moins d'un an). Or, une partie de ceux qui furent dès 1999 dans l'opposition réclamaient la tenue d'une conférence nationale pour définir comment devrait fonctionner la future République. Un parti comme l'AD/AC (qui n'est pas le seul) s'est toujours positionné en faveur d'une réorganisation de la fédération, de l'abandon d'un système centralisé et d'une répartition différente des revenus de l'Etat fédéral vers les Etats fédérés. Ainsi, bon nombre des acteurs de la scène politique nigérienne estiment que la question nationale n'est toujours pas réglée et qu'elle est source de nombreux conflits, à commencer par ceux de la région du Delta dont émane la majorité des revenus de la fédération. Mais malgré les revendications de ceux qui ont animé la contestation du régime militaire d'Abacha, le Général Abubakar qui mena la transition opta pour un calendrier qui soit le plus rapide possible

⁵⁰ Sur ce cas, nous renvoyons à la thèse de D. Enweremadu, *Lutte anti-corruption et politique au Nigeria sous la quatrième République (1999-2006)*, sous la direction de D. Bach, Université de Bordeaux IV, 2006.

(repoussant de fait la possibilité de tenir une telle conférence). Ainsi, il mit en place la Constitution issue de l'Assemblée Constituante instaurée par le régime Abacha, à laquelle aucun opposant ne participa (à commencer par les élites politiques du Sud-ouest).

L'autre question qui est apparue après les élections de 2003 et qui se fait encore plus prégnante depuis celles de 2007 est celle de la réforme électorale. Ces deux élections générales furent le théâtre d'innombrables fraudes et intimidations, décrites aussi bien par les observateurs nationaux qu'internationaux. La réforme du système électoral est l'un des piliers du programme présidentiel de Yar'Adua. Une commission présidée par le juge Uwais (ancien juge de la Cour Suprême) fut mise en place regroupant de nombreuses personnalités émanant de la société civile et du monde politique. Le rapport de la commission fut remis au Président Yar'Adua et rendu public à la fin de l'année 2008, mais certaines des mesures les plus importantes furent refusées par le gouvernement fédéral. La mesure la plus symbolique portait sur l'assurance de l'indépendance de la commission électorale chargée d'organiser les élections. Ainsi depuis la création de l'INEC, son *chairman*, tout comme ceux de la commission de chaque Etat fédéré, est nommé par l'exécutif, ce qui a toujours été critiqué comme étant un risque de collusion trop important. Il faut également rappeler que dans le système fédéral nigérian, la police comme l'armée (qui toutes deux « encadrent » bien souvent les élections) répondent uniquement aux ordres du Président de la République. Pour assurer l'indépendance de la commission, le rapport Uwais proposait que le Président nomme le *chairman* de l'INEC sur proposition du *National Judicial Council*. Cette recommandation fut immédiatement écartée par Yar'Adua et l'implémentation du rapport de la commission Uwais est aujourd'hui la première revendication de l'opposition.

PAR QUELS MOYEN S'OPPOSE-T-ON ?

L'OPPOSITION DANS L'ESPACE PUBLIC ET EN DEHORS DES PARTIS

Si la place « naturelle » d'expression de l'opposition se trouve au sein des deux Chambres Nationales, la domination du PDP sur celles-ci, qui n'a fait que s'accroître depuis 1999, laisse cette expression formidablement minoritaire. De plus, la médiatisation des débats législatifs reste rare et ne trouve généralement place dans les principaux quotidiens du pays que lorsque les députés ou sénateurs s'opposent par défection, en quittant les débats. Le présent régime présidentiel nigérian ne permet donc que très peu l'expression institutionnelle de l'opposition. Cette expression, cette « contre-parole » ou ce « procès symbolique » du gouvernement est donc à chercher dans l'opposition extraparlamentaire.

L'opposition dans les médias nigériens.

Tout comme la tenue d'élections pluralistes, opposant donc plusieurs partis politiques, n'est pas chose nouvelle dans le pays⁵¹, le Nigeria a également une longue tradition de presse, le premier titre étant paru en 1859. C'est dans la période coloniale que se sont développés au sein des milieux nationalistes, majoritairement dans le Sud, les premiers journaux. Ils furent dirigés par deux des principales figures politiques de l'époque : Dr Namadi Azikiwe (qui lança *l'African Pilot* dans les années 40) et Chief Awolowo (qui suivit avec son *Nigerian Tribune*, qui est aujourd'hui le plus ancien quotidien du pays, toujours détenu par sa veuve et ses fils). Cette presse nationaliste était d'ailleurs vue par les autorités coloniales comme un facteur de stabilisation⁵². On pourrait même soutenir que la politisation de la presse et son opposition aux autorités (à l'époque, coloniales) est l'acte de naissance de la presse moderne du pays. Même si bien évidemment les autorités fédérales, dès l'Indépendance, se sont vite rendues compte de l'intérêt d'avoir une presse « gouvernementale ». Il faut également préciser que la presse nigérienne est loin d'être une presse libre et indépendante, étant dominée par des groupes privés ou des personnalités politico-économiques contrôlant de fait la ligne éditoriale de leurs journaux respectifs.

En ce qui concerne les journaux d'opposition aujourd'hui, le cas le plus intéressant est probablement celui du groupe de presse *News Group*, principalement financé par Bola Tinubu (sénateur sous la Troisième République, Gouverneur AD de Lagos de 1999 à 2007 et l'un des principaux leaders de l'AC). Ce groupe de presse monté par des dissidents du *Concord Group* de M.K.O. Abiola, est lancé en 1993. Il possède notamment des stations de radio et de télé (*Abada*, 88.9 FM, basé à Akure, la capitale de l'Etat d'Ondo et *TV Continental* et *Radio Continental*, 102.5 FM, basées à Lagos), mais aussi deux titres importants de la presse écrite : l'hebdomadaire *The News* et le quotidien lancé en 2003 *The Nation*. Ce dernier, à l'image du *Nigerian Tribune* qui fut le journal des partis d'Awolowo et donc de l'opposition (AG sous la Première et UPN sous la Seconde République), est clairement le journal de l'AC aujourd'hui, dont les vues sont surreprésentées par rapport aux autres quotidiens et dont les éditoriaux sont foncièrement anti-PDP. Prenons deux exemples récents de ce « journalisme de guérilla » (selon l'expression de Tinubu) des titres du *News Group* l'un de

⁵¹ Les premières élections incluant des partis nigériens pour des postes de « députés » dans les Assemblées de Lagos et Calabar eurent lieu en 1923 sous la Constitution Clifford. Les premières élections générales concernant tout le pays eurent lieu, en 1951 sous la Constitution Macpherson (au suffrage universel dans les deux régions du Sud et au suffrage masculin dans la région Nord).

⁵² Voir M. Maringues, « The Nigerian press : current state, travaux and prospect », in K. Amuwo, D. Bach et Y. Lebeau, *Nigeria during the Abacha Years (1993-1998)*, Op.Cit.

l'hebdomadaire *The News* et l'autre du *Nation*. L'hebdomadaire révéla lors de l'audition par le tribunal électoral du recours du candidat AC au poste de gouverneur de l'Etat d'Osun contre la victoire du candidat PDP, les échanges téléphoniques entre l'avocat du candidat PDP et le juge qui présidait ledit tribunal. Mettant en lumière les collusions entre le système judiciaire et le parti au pouvoir, l'hebdomadaire discrédita ainsi l'impartialité du juge. La Cour d'appel décida finalement (sur d'autres bases juridiques, mais il ne fait nul doute que les révélations de l'hebdomadaire y contribuèrent) une nouvelle audition de ce recours par une cour inférieure, avec un nouveau panel de juges. Quant au *Nation*, suite à l'annulation par un tribunal électoral de l'élection du gouverneur PDP de l'Etat d'Ekiti et sa décision d'organiser une nouvelle élection, il fut le seul à accorder chaque jour une page entière à la campagne électorale, puis une double page à l'approche de l'élection. Un imbroglio (qu'il serait trop long de détailler ici) eut lieu le jour de l'élection au sujet de l'annonce des résultats et poussa la directrice de la commission électorale de l'Etat (Mrs Adebayo) à donner sa démission (justifiée par des « pressions allant l'encontre de sa foi chrétienne » pour annoncer de faux résultats). Cette démission fut annoncée sur les deux radios du groupe et publiée le lendemain dans le quotidien avant d'être reprise le surlendemain par les principaux quotidiens du pays. Mrs Adebayo finit par se rétracter et annonça la victoire du candidat PDP. Le quotidien, un mois après les faits, continuait d'accorder une page chaque jour aux suites de cette affaire.

Bien que la presse, principalement écrite ou radiodiffusée, soit depuis longtemps déjà l'un des vecteurs préférentiels de l'expression de l'opposition politique, il ne faut pas oublier qu'elle est non seulement dépendante de ses financements (et donc rarement complètement libre) mais aussi fortement soumise à la corruption. Les fameuses « enveloppes marrons » données aux journalistes pour couvrir un événement ou ne pas publier telle information compromettante sont monnaie courante et remettent constamment en doute les informations publiées⁵³.

Le recours à l'institution judiciaire

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les trois élections générales qui ont été organisées sous la Quatrième République ont été contestées pour l'ensemble des fraudes, manipulations et intimidations notées aussi bien par les observateurs nationaux qu'internationaux, posant de fait la question de la légitimité et de la responsabilité (*accountability*) des élus. Des trois pouvoirs, le judiciaire est le seul qui ait toujours eu une continuité de fonctionnement à travers les Républiques et régimes militaires. Les opposants aux différents régimes militaires eurent

⁵³ Voir M. Maringues, Art. Op.Cit.

d'ailleurs souvent recours à la justice pour tenter de s'opposer aux décisions prises par ces régimes.

Les différentes Constitutions qui ont régi les régimes civils nigériens depuis l'Indépendance ont systématiquement comporté des juridictions spéciales permettant de contester les résultats des élections devant des tribunaux spécialement prévus à cet effet. Il est d'ailleurs important de noter que toutes les élections présidentielles (1979, 1983, dans une certaine mesure 1993, 1999, 2003 et 2007) ont été contestées par les candidats défaits devant ces juridictions. Le cas le plus fameux émane directement du *federal character* de la Constitution de 1979 et porte sur l'élection présidentielle de 1979. En plus de remporter la majorité des suffrages à l'échelle nationale, le vainqueur de l'élection devait obtenir au moins 25% des voix dans plus des deux tiers des 19 Etats que comprenait alors la Fédération (ce que tout le monde interprétait comme au moins treize Etat), faute de quoi, un deuxième tour devait avoir lieu entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix. Le candidat en tête, Shehu Shagari, n'avait remporté les 25% des voix nécessaire que dans onze Etats. Awolowo, arrivé deuxième contesta logiquement la victoire de Shagari. Avant que la plainte d'Awolowo ne puisse arriver devant la juridiction, le directeur de la commission électorale interpréta la loi comme au moins douze Etats. L'appui du Chef d'Etat militaire, le Général Obasanjo, fut suffisant pour déclarer Shagari vainqueur et empêcher la procédure d'aller plus loin.

Si aucune des élections présidentielles n'a à ce jour été invalidée depuis les élections de 2003 un certain nombre d'élections « inférieures » contestées ont connu un résultat différent. Nous nous intéresserons ici seulement au cas des recours électoraux aux postes de gouverneurs suffisamment symboliques et représentatives de ce recours au judiciaire de la part des partis d'opposition. Le premier cas d'une décision remettant en cause une élection fut enregistré en 2006, lorsqu'un tribunal (après recours en cour d'appel du défendeur) ordonna la tenue de nouvelles élections dans un certain nombre de circonscriptions de l'Etat d'Adamawa. Ainsi le gouverneur élu en 2003 fut démis de ses fonctions, l'intérim étant assuré par le président de l'assemblée de l'Etat. Par cette décision, le pouvoir judiciaire fut perçu par les partis d'opposition (et une bonne partie de la population) comme un moyen efficace de combattre les fraudes électorales, et ainsi avoir une chance d'accéder au pouvoir à travers des élections libres et équitables. Les recours électoraux suite aux élections de 2007 se sont dès lors multipliés, n'étant d'ailleurs pas uniquement le fait des partis d'opposition au niveau national puisque le PDP y eut recours dans des Etats contrôlés par l'opposition comme à Lagos par exemple. En tout, ce sont cinq Etats (tous initialement « remportés » par un candidat PDP) dans lesquels de nouvelles élections partielles furent organisées pour l'attribution du poste de gouverneur. Mais dans chacun de ces Etats, les réélections connurent toutes le même résultat, renvoyant dans des circonstances similaires aux premières le candidat PDP. La

première élection ayant été invalidée, et bien que les gouverneurs déchus aient déjà exercé leurs fonctions pendant toute la durée de la procédure (parfois plus de 2 ans), ces candidats réélus repartent tous pour un nouveau mandat de 4 ans avec la possibilité de se présenter à un deuxième mandat (pour ceux dont c'était le premier). Ainsi, l'espoir qu'avaient suscité les premières décisions de justice s'est amoindri et le recours à la justice s'est finalement trouvé être un exercice à double tranchant.

Mais un autre type de décision de la part de l'institution judiciaire conserve l'espoir des partis d'opposition bien vivant. En effet, fin 2008 et début 2009, les résultats de deux élections au poste de gouverneur furent purement et simplement inversés. Dans les Etats d'Edo et d'Ondo, les gouverneurs « mal élus » PDP furent remplacés par les « vrais » vainqueurs de ces deux élections.

Ainsi, le recours à la justice pour régler des différends électoraux (mais également dans tous les domaines de la vie), ancré de longue date au Nigeria, est devenu une arme (à double tranchant) potentielle pour l'opposition politique, mais aussi un moyen de s'opposer et d'exister dans l'espace public. Il n'est pas encore possible de soutenir la prépondérance du droit sur le politique au Nigeria, et comme nous l'avons vu plus haut, les cas de collusion entre l'exécutif et le judiciaire sont bel et bien présents tout comme la corruption endémique du pays n'épargne pas cette dernière institution.

L'opposition en dehors des partis

Pour conclure cet horizon des territoires de l'opposition au Nigeria, nous voudrions dire quelques mots ici de l'opposition en dehors des partis et de ses liens avec ces derniers. L'opposition non partisane au parti au pouvoir passe bien évidemment par les syndicats et par les organisations professionnelles. En ce qui concerne les obédiences religieuses (musulmanes et chrétiennes), si elles ont pu par moments interpeller le gouvernement sur certains sujets, elles ne constituent pas en soi une opposition.

En revanche, certaines politiques menées par les gouvernements d'Obasanjo ou plus récemment de Yar'Adua, comme les privatisations d'entreprises publiques ou la dérégulation de certains secteurs (récemment celui des marchés pétroliers) ont rencontré l'opposition des syndicats. Il faut tout de suite préciser que le lien entre syndicats et partis politiques est resté assez faible jusqu'au début des années 1990, où l'interdiction des organisations partisans par les régimes militaires ont nécessairement ramené les hommes politiques vers les syndicats ou vers des organisations pro-démocratique afin de s'opposer au régime. D'autre part, les mouvements syndicaux ne se sont organisés en mouvement politique que très récemment, avec la naissance du *Labour Congress* (parti politique enregistré en 2003) issu du *National Labour Congress* (NLC), l'un des deux principaux syndicats interprofessionnels (le second étant le *Trade Union Congress*, TUC).

Parmi les syndicats les plus importants et qui sont entrés en lutte régulièrement contre le gouvernement fédéral, nous pouvons citer les syndicats d'enseignants du premier et second degré, des enseignants et personnels des Universités et des étudiants ; les syndicats du secteur pétrolier ; ou encore des transporteurs routiers (qui bloquent régulièrement l'approvisionnement en pétrole du pays et qui ont ainsi l'un des rares moyens de pression sur le gouvernement). Certaines associations professionnelles ont un poids non négligeable dans l'espace public, comme celles des avocats, des personnels de l'institution judiciaire ou encore des médecins.

Comme nous l'avons déjà précisé, les liens organisationnels entre partis d'opposition et syndicats sont relativement faibles. De plus, la majorité de ces organisations ont leur siège à Lagos (pour des raisons historiques) et bien souvent leur capacité de mobilisation se trouve majoritairement dans le Sud du pays. Ainsi, organiser des manifestations à Abuja (la capitale fédérale) reste difficile du fait du coût d'un transport massif de manifestants. Cet état de fait conforte un peu plus Lagos (Etat dirigé par l'AD puis l'AC) dans sa position de capitale de l'opposition politique. On peut citer en exemple l'une des dernières manifestations organisée principalement par les deux syndicats du secteur pétrolier (NUPENG et PENGASSAN⁵⁴) et par les deux syndicats interprofessionnels NLC et TUC, qui eut lieu à Lagos en mai 2009. Les revendications des manifestants étaient l'arrêt de la dérégulation du secteur pétrolier, l'augmentation du salaire minimum mensuel (de 5 600 nairas à 55 000 nairas, soit environ de 25 euros à 250 euros) et l'implémentation intégrale du rapport dit Uwais sur la réforme du système électoral du pays. À cette occasion, les syndicats ont remis une lettre rappelant l'ensemble de leurs revendications au gouverneur de l'Etat, Raji Fashola, membre de l'*Action Congress*, qui promet de la remettre en main propre au Président Yar'Adua.

CONCLUSION

La possibilité pour un parti politique de l'opposition d'accéder au pouvoir à l'échelle fédérale semble encore aujourd'hui assez mince au Nigeria. L'omniprésence croissante du PDP depuis le retour à un régime civil, la faiblesse du système électoral, ou encore l'absence d'une opposition présente et active sur l'ensemble du territoire national sont autant de raisons d'en douter. Cependant, comme nous le précisons en introduction, l'éventualité du passage du Nigeria à un régime de parti unique contre laquelle les ténors de l'opposition mettaient en

⁵⁴ Respectivement National Union of Petroleum and Natural Gas worker et Petroleum and Natural Gas Senior Staff Association of Nigeria.

garde reste bien plus du ressort de la communication politique que d'un danger plausible.

De plus, la continuité de « familles » politiques (de l'AG à l'AC ou du NEPU au PRP) à travers les périodes de régimes militaires et civils, sans jamais accéder au pouvoir central, démontre si besoin était l'enracinement du multipartisme nigérian.

Enfin, le fédéralisme nigérian et son évolution constante depuis l'Indépendance du pays a sans aucun doute permis à certains partis politiques de survivre à deux longues périodes de régimes militaires et à se maintenir sur l'échiquier politique, ce qui reste assez unique sur le continent. La possibilité d'appliquer au moins pour partie sa politique à l'échelle locale, mais aussi d'accéder à une partie des ressources de l'Etat en contrôlant certains Etats fédérés, permet l'existence et le maintien d'une opposition tout en dispersant « les enjeux de la compétition politique et [...en réduisant] l'intensité des luttes pour le contrôle du centre »⁵⁵.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Amuwo K, Bach D. et Lebeau Y., *Nigeria during the Abacha Years (1993-1998)*, Ibadan, IFRA/African BookBuilders Ltd, 1998.
- Bratton M. et Van de Walle N., *Democratic Experiments in Africa. Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- Dahl R., ed., *Political Oppositions in Western Democracies*, Yale University Press, New Haven, 1966 .
- Dahl R., *Polyarchy : Participation and Oppositions*, Yale University Press, New Haven, 1971.
- Dahl R., *Regimes and Oppositions*, Yale University Press, New Haven, 1975.
- Dudley B. J., *Parties and Politics in Northern Nigeria*, Frank Cass, Londres, 1968.
- Falola T. et Heaton M. W., *A History of Nigeria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

⁵⁵ Suberu R., *Federalism and Ethnic Conflict in Nigeria*, Washington, United States Institute of Peace Press, 2001, p. 47.

- Joseph R., *Democracy and Prebendal Politics in Nigeria: The Rise and Fall of the Nigerian Second Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 116-117.
- Lijphart A., *Democracy in Plural Societies : A Comparative Exploration*, New Haven, Yale University Press, 1980.
- Olukoshi A.O., *The politics of Opposition in Contemporary Africa*, Elanders Gotab, Stockholm, 1998.
- Osaghae E. E., *Nigeria since Independence, Crippled Giant*, Londres, C. Hurst & Co., 2002.
- Sklar R. L., *Nigerian Political Parties. Power in an Emergent African Nation*, Princeton University Press, Princeton, 1963.
- Suberu R., *Federalism and Ethnic Conflict in Nigeria*, Washington, United States Institute of Peace Press, 2001.

Chapitres d'ouvrages, articles et thèses:

- Bach D., « Les effets pervers du fédéralisme nigérian », *Politique Africaine*, n°32, Karthala 1988, pp. 22-30.
- Bach D., « Nigeria : paradoxes de l'abondance et démocratisation en trompe-l'œil », *Afrique Contemporaine*, 2006/3, 219, p. 119-135.
- Bach D., « Indigeneity, Ethnicity and Federalism » in Diamond L., Kirk-Greene A. et Oyediran O. (eds), *Transition without end*, Ibadan, Vantage publishers ltd, 1997, pp. 370-392.
- Buijenhuis R., « Les partis politiques africains ont-ils des projets de société ? », *Politique africaine*, n°56, Karthala, 1994, pp.119-135.
- Ekeh P., « Nigeria's emergent political culture », introduction in Ekeh P., Dele-Cole P., Olusanya G.(dir.), *Nigeria Since Independence. The first 25 years. Volume V: Politics and Constitutions*, Heinemann Educational Books, Ibadan, 1989, p.7.
- Enweremadu D. U., *Lutte anti-corruption et politique au Nigeria sous la quatrième République (1999-2006)*, sous la direction de D. Bach, Université de Bordeaux IV, 2006.
- Franklin J.C., « Political party opposition to noncompetitive regimes : A cross-national analysis », *Political Research Quarterly*, Vol.55, n°3, Sept. 2002, p. 521-546.

- Jan P., « Les oppositions », *Pouvoirs*, n°108, 2004/1, p.23.
- Kuenzi M. et Lambright G., « Party system and democratic consolidation in Africa's electoral regimes », *Party Politics*, vol.11, n°4, 2005, p. 423-446.
- Lindberg S.I., « Opposition parties and Democratization in Sub-saharan Africa », *Journal of Contemporary African Studies*, n°24, 1, janvier 2006, p. 123-138.
- S. I. Lindberg, « Consequences of electoral systems in Africa : a preliminary inquiry », *Electoral Studies*, n°24, 2005, p.41-64.
- Randall V. et Svasand L., « Party institutionalization in new democracies », *Party Politics*, vol.8, n°1, 2003, pp. 5-29.
- Randall V. et Svasand L., « Introduction : the contribution of parties to democracy and democratic consolidation », *Democratization*, vol.9, n°3, 2002, p.1-10.
- Otayek R., « Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifiquement pertinent ? », *Politique Africaine* n°69, mars 1998, p.3-11.
- Pimentel C.-M., « L'opposition, ou le procès symbolique du pouvoir », *Pouvoirs*, 2004/1, n°108, p.45-61.
- Sklar R., « The ethnic trap : notes on the nigerian campaign and Elections, 1978-79 », *A Journal of Opinion*, vol. 11, n°1/2, 1981, pp.17-23.